

# PPP

ou

## « Vols au dessus d'un nid de coucou\* » ?

Plusieurs ministres et quelques autres spécialistes des « *Partenariats Public Privé* » ont organisé en cette fin Octobre un colloque sur ce thème, l'objectif étant de développer le recours aux PPP dans tous les secteurs de service public, défense nationale, justice, éducation nationale, sports, transports, etc.

Dans le même temps des luttes sont engagées dans différents secteurs directement touchés par cette stratégie, ainsi le CNAM, le Château de Versailles ou l'INSEP (Institut national du sport) par exemple. La mise en œuvre des PPP a en effet des conséquences directes sur l'emploi public et le service public, les grands groupes privés intervenant non par philanthropie mais pour répondre en terme de niveau de profit à la rentabilité des capitaux investis.

Les enseignements des expériences d'autres pays sont également préoccupants.

### Les PPP, la solution miracle ?

Les collectivités publiques seraient devenues incapables de financer et de mener à bien rapidement et efficacement des projets urgents ou complexes, le Partenariat Public Privé est présenté comme la solution miracle. De manière comptable l'investissement et les services qui l'accompagnent ne sont pas financés par un endettement des collectivités publiques, qui par contre s'engagent à financer des dépenses de fonctionnement durant des années voire des décennies. De son côté l'investissement privé (opérateur privé ou consortium d'entrepreneurs) doit trouver un retour de rentabilité en termes financiers. Mais à quel prix ?

### Les enseignements de l'expérience

Les PPP sont fortement inspirés d'expériences menées notamment au Royaume-Uni et au Canada depuis

les années 90. Certains propagandistes les mettent en avant... en « *oubliant* » soigneusement les problèmes posés et, dans de nombreux cas, leurs échecs cinglants.

Les syndicats britanniques et canadiens ont pourtant mis en évidence de multiples risques et des dérives des PPP :

- l'éthique des services publics se « *dissout* » ;
- les emprunts associés aux PPP sont plus coûteux que les emprunts publics, et des profits, parfois scandaleux, sont réalisés ;
- l'endettement public est dissimulé, les responsabilités et les risques sont dilués, mais retombent toujours en définitive sur la collectivité et les usagers ;
- les cas de défaillance qui contraignent les pouvoirs publics à « *reprendre la main* » dans des conditions très difficiles ne sont pas rares,
- les conventions collectives du secteur privé et les statuts des agents publics sont souvent contournés ou ignorés ;
- les contrats sont très souvent opaques et rigides.

Les premiers exemples de PPP en France sont soit dans leur volume peu importants (éclairage de la commune d'Auvers-sur-Oise) ou dans leur portée très préoccupants (Insep, billetterie du Château de Versailles, hôpital du sud francilien...). L'opacité et le contournement des personnels et de leurs représentants sont le plus souvent la règle. Au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), les personnels s'opposent à la mise en place d'un PPP pour la réhabilitation des bâtiments. Depuis d'autres scénarios se font jour sur lesquels plane toujours l'ombre du PPP.

En résumé de ces expériences, la « *mission globale* » confiée au « *partenaire* » traduit en fait la



### De quoi se nourrit le PPP ?

**démission** des pouvoirs publics au profit des « *partenaires* » privés et au détriment de la dimension d'intérêt public.

### Lutter pour des alternatives

Il ne s'agit pas de nier l'urgence d'investissements dans le secteur public, bien au contraire.

Mais les collectivités publiques doivent conserver la maîtrise des opérations : la régie directe et les marchés publics constituent les formes normales de gestion, tout partenariat doit être transparent, respecter les conventions collectives, tout recours à la sous-traitance comme aux marchés financiers strictement encadrés. Contrairement à ce qui est dit, les moyens de financement existent ou peuvent exister : consolidation d'un pôle financier public, création de fonds régionaux pour l'investissement et l'emploi (amorcé en Rhône-Alpes), fiscalité... Il est faux qu'on doive nécessairement recourir aux marchés financiers et à des opérateurs privés : l'épargne est abondante, la politique monétaire peut être modifiée. L'exemple récent de la crise des « *subprimes* » montre qu'on sait même faire tourner (des centaines de milliards d'euros) la « *planche à billets* » face aux errements de la spéculation financière ! Les 15 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches décidés cet été ne pouvaient-ils pas être employés pour financer les investissements publics ?

(\* *Oiseau qui parasite le nid des autres*)